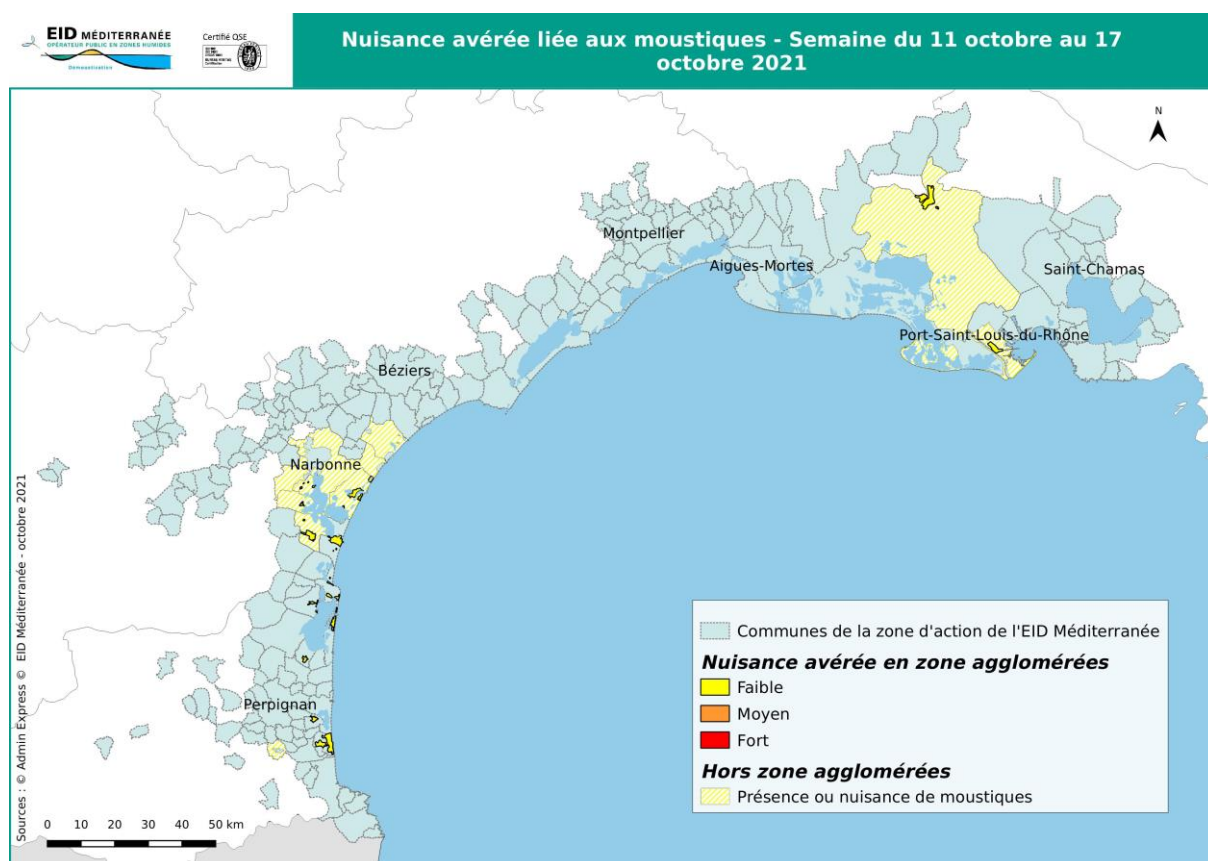


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 11 au 17 octobre 2021



Au cours de la semaine du 11 octobre 2021 :

L'espèce commune des zones humides, *Aedes caspius*, à l'origine de certaines nuisances ressenties en ce début d'automne, termine progressivement sa période de présence à l'état adulte, qui s'étend le plus couramment entre mars et octobre. Les femelles vont se montrer de moins en moins agressives puis disparaître et les éclosions de ses œufs s'arrêter. Peu à peu, c'est son homologue « hivernal », *Aedes detritus*, qui va éclore en zones humides, en cas de nouvelles submersions. On constate que nombre de zones humides, plus particulièrement celles situées au sud-ouest de Montpellier, n'ont pas été submergées par les précipitations de septembre.

La stratégie de lutte en zones humides appliquée par l'EID Méditerranée pour contrôler les nuisances liées aux moustiques qui y sont inféodés consiste à agir le plus exhaustivement

possible, de façon sélective (utilisation exclusive d'un bio-insecticide) et raisonnée (précision des contours de traitements, circonscrits aux seules aires où des larves de moustiques potentiellement nuisants ont été préalablement collectées). Ces actions s'opèrent tout au long de l'année sur 220 territoires communaux, en bonne intelligence avec les enjeux environnementaux.

Les nuisances résiduelles qui ont encore pu être ressenties ces derniers temps ici et là, hors des zones agglomérées, résultent de la conjugaison de facteurs naturels (conditions météorologiques) et bio-écologiques (couvert végétal, densités de larves, hauteur d'eau).

Les cartes associées au bulletin hebdomadaire donnent une indication, à l'échelle de chaque territoire communal, sur les nuisances avérées et les risques de nuisance liés aux espèces issues des zones humides littorales et rétro-littorales, d'après les observations de terrain des agents de l'EID Méditerranée.

Dans la semaine du 11 octobre, plus de 250 hectares de zones humides, dont 90 % dans le Gard, ont été traités : par voie aérienne, le 15 octobre, et par voie terrestre, tout au long de la semaine.

En 2021, à ce jour, plus de 21 700 hectares ont été traités, soit 1 800 hectares de moins qu'en 2020 à la même période.

Sur le domaine public urbain, près de 65 000 gîtes ont été traités en 2021 contre les larves de *Culex pipiens*. Ces actions de lutte vont également s'arrêter, sauf cas particuliers, d'ici fin octobre.

À compter du 18 octobre 2021 :

Dans la première moitié de la semaine, les moustiques adultes « ruraux » récalcitrants pourraient générer des nuisances, particulièrement en fin d'après-midi. Selon les prévisions, le début de semaine pourrait favoriser les mouvements de moustiques adultes.

Dans le domaine privé, intradomiciliaire particulièrement, il convient de ne pas négliger les bons gestes vis-à-vis des moustiques-tigres (www.moustiquetigre.org), car sa période d'activité n'est pas encore achevée, ainsi que l'attestent des nuisances ressenties ces derniers jours.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône :** De nouvelles émergences se sont produites ces derniers jours dans les zones humides situées à l'embouchure du Grand-Rhône. Des suivis d'une éventuelle dispersion consécutive vont être mis en œuvre. La nuisance est plutôt faible, même si quelques piqûres peuvent être ressenties à la tombée de la nuit. Les dernières éclosions d'*Aedes caspius* en zones humides ont été analysées et les traitements ciblés en conséquence.

► **Gard** : On constate la présence de moustiques « ruraux » adultes en milieu rural ici et là, mais de façon de plus en plus modérée et sans que cela puisse causer une nuisance notable en zones urbaines. Les larves consécutives aux pluies du 3 octobre sont en cours d'émergence mais globalement, au regard des évaluations de l'EID-Med, ces moustiques résiduels ne devraient pas provoquer de désagréments en ville.

► **Hérault** : C'est le calme après la tempête, en zones humides, principalement dans un secteur allant de Frontignan à La Grande-Motte, où est survenue, à partir du 3 septembre, une succession de mises en eau naturelles et d'éclosions de larves d'*Aedes caspius* et d'*Aedes detritus* puis de traitements larvicides, suivis d'évaluations des résultats et de diagnostics-conseils. Quelques piqûres dues aux moustiques « ruraux » sont néanmoins toujours possibles en fin d'après-midi sur l'est du littoral héraultais.

► **Aude** : Dans les trois premiers jours de la semaine, la météo est favorable à la dispersion des *Aedes* issus du marais, qui pourrait impacter légèrement les zones agglomérées proches des zones humides, comme à Gruissan. On note cependant, au vu des dernières identifications, que l'espèce *Aedes caspius* est en « fin de cycle ».

► **Pyrénées-Orientales** : Les nuisances résiduelles dues aux moustiques « ruraux » se sont atténuées. Une houle assez forte est pressentie en milieu de semaine, avec un risque de mises en eau de parcelles dans les marais temporaires.

